



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

### DELIBERATION N° 2024-11/01

Nombre de conseillers **L'an deux mille vingt quatre**  
**le 14 novembre à 19 heures**  
en exercice : 29 le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**  
présents : 19 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**  
votants : 26 Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 octobre 2024  
pour : 26 **PRESENTS :**  
Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude,  
contre : 0 DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARTIN Gilles,  
TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, PRATI Corinne,  
abstention : 0 NAUDIN Nathalie, CRETELLO Karine, AUDOIN-LUONG Marlène, TRAPANI  
Virginie, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge.

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

M. DEGIOANNI Jean-Marie donne procuration à Mme ROYER Carole.  
M. CORNU Jérôme donne procuration à M. INES Claude.  
M. DEMOULIN Christophe donne procuration à M. FABRE Claude.  
Mme BOTTERO Emilie donne procuration à Mme DELLAVALLE Christine.  
Mme BAYLE Magali donne procuration à Mme COLETTA Eliane.  
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. POLLUS Alfred.  
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.

#### **ABSENTS NON REPRESENTES :**

M. FILLAT Éric.  
Mme COLLOMBON Danièle.

#### **DEPORT :**

Mme MARCHAND Charlène.

### **OBJET : ATTRIBUTION DU CONTRAT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ANIMATION DE LA POLITIQUE ENFANCE-JEUNESSE**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1411-1 et suivants, et R. 1411-1 et suivants ;
- Vu** le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 1121-3, L. 3000-1 et suivants et R. 3111-1 et suivants ;
- Vu** la délibération n°2021-04/17 du Conseil Municipal en date 11 avril 2024, retenant le principe du recours à une Délégation de Service Public ayant pour objet l'animation de la politique Enfance-Jeunesse de la commune ;
- Vu** la procédure de passation d'un contrat de concession (procédure simplifiée) lancée par un avis de marché de concession publié le 30 avril 2024 au BOAMP ainsi qu'au JOUE et sur la plateforme dématérialisée KLEKOON ;
- Vu** la date limite de réception des offres fixée au 3 juin 2024 à 12h00 ;
- Vu** les 2 offres reçues dans le délai imparti ;

**Vu** le procès-verbal de la première Commission de Délégation de Service Public du 14 juin 2024, pour admettre la recevabilité des candidatures et dresser la liste des candidats acceptés à présenter une offre, à savoir ODEL Var et Léo Lagrange Méditerranée ;

**Vu** le procès-verbal de la seconde Commission de Délégation de Service Public du 16 juillet 2024 dressant la liste des candidats admis à la négociation comme suit :

- ODEL Var ;
- Léo Lagrange Méditerranée ;

**Vu** le rapport de présentation ci-après annexé de M. le Maire, établi en application de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales exposant le déroulement de la procédure, les motifs du choix du candidat retenu par l'exécutif et l'économie générale du contrat de Délégation de Service Public ;

**Vu** le projet de contrat de Délégation de Service Public ;

**Considérant** la qualité technique et l'offre économiquement la plus avantageuse pour le concédant, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la Délégation de Service Public de l'animation de la politique Enfance-Jeunesse au candidat ODEL Var pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'APPROUVER le choix de l'Office Départemental d'Education et de Loisirs du Var (ODEL Var) en tant que Déléataire de Service Public pour l'animation de la politique Enfance-Jeunesse pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- D'APPROUVER le contrat de Délégation de Service Public et ses annexes à conclure avec l'ODEL Var.
- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer le contrat de Délégation de Service Public et tout document nécessaire à son exécution.
- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

### ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

**Le Maire**



**Jean-Jacques COULOMB**

**Le Secrétaire**



**Claude FABRE**